

Ville de Landivisiau - Séance du 22 octobre 2021- n° 2021/508

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES – ANNEE 2020

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L. 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants qui disposent que le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour le tableau de classement des voies communales en y intégrant :

- la rue du Maréchal Joffre pour 360 mètres linéaires, (C9 sur le plan),
- l'impasse Marie Marvingt pour 107 mètres linéaires, (D4 sur le plan),
- le passage Lyautey pour 50 mètres linéaires, (D6 sur le plan),
- l'impasse Lamartine pour 105 mètres linéaires, (B5 sur le plan),

CONSIDERANT que le tableau de classement de la voirie communale, pour l'année 2020, se présente donc comme ci-dessous :

- voies communales : 28 170 mètres linéaires,
- voies à caractères de rue : 88 412 mètres linéaires,
- places : 45 413 m²,

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 13 octobre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE L'INCORPORATION DE CES NOUVELLES VOIES DANS LE TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 22 octobre 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 25 OCT. 2021

Et de la publication, le... 25 OCT. 2021

Fait à Landivisiau, le... 25 OCT. 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL